



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

QUESTIONS et RÉPONSES* DES PARTIS POLITIQUES

* Réponses complètes disponibles au <http://cqct.qc.ca>

4 décembre 2008

QUESTION 1) Mesures fédérales pour combattre la contrebande

Selon le ministère des Finances du Québec, 25 % des cigarettes consommées au Québec sont illégales¹. Ceci rend accessibles des cigarettes à bas prix et entraîne, pour le Québec, une perte d'environ 275 millions de dollars en revenus annuels. Le Gouvernement du Québec fait des efforts considérables (législatifs et policiers) pour combattre la contrebande, mais c'est au niveau fédéral que les mesures essentielles² comme l'interdiction de la livraison des matières premières aux usines illégales sur les réserves demeurent sur les tablettes. Malgré l'annonce d'une « nouvelle stratégie » de lutte contre la contrebande par la GRC en mai 2008 et une série d'audiences devant le Comité parlementaire de la sécurité publique en mai et juin 2008, le gouvernement fédéral n'a mis aucune nouvelle mesure concrète en place.

Est-ce que votre gouvernement considérera, dans ses efforts de lutte contre la contrebande du tabac, la possibilité d'exercer des pressions auprès des autorités fédérales pour qu'elles adoptent les mesures réclamées par les organisations de santé ?



[Extrait pertinent] « *Nous envisageons également la possibilité d'exercer des pressions auprès des autorités fédérales pour qu'elles adoptent les mesures réclamées par les organisations de santé. D'ailleurs, nous l'avons déjà fait.* »



« *Oui.* »



[Extrait pertinent] « *Un gouvernement de l'ADQ ... fera également des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il limite les permis de production de cigarettes dans les réserves autochtones* »



« *Oui, si il est élu, notre gouvernement considérera, dans ses efforts de lutte contre la contrebande du tabac, la possibilité d'exercer des pressions auprès des autorités fédérales pour qu'elles adoptent les mesures réclamées par les organisations de santé.* »



« *Nous nous engageons à supporter les efforts du fédéral dans ce domaine.* »

¹ Ministère des Finances du Québec, « État de la Situation », données pour 2006, novembre 2008.

² Les mesures réclamées par les groupes de santé incluent l'interdiction de l'approvisionnement en matières premières aux fabricants non licenciés; la révocation des permis des fabricants de tabac illégaux; l'introduction d'un système efficace de marquage et de traçabilité; l'adoption d'une loi permettant de tenir responsables les fabricants de tabac dont les produits se retrouvent sur le marché noir et des pressions auprès des autorités américaines pour instaurer des mesures similaires.

QUESTION 2) Maintenir les taxes sur le tabac

Directement ou indirectement, l'industrie et les associations de dépanneurs prônent la baisse des taxes comme une solution à la contrebande. Selon tous les groupes de lutte contre le tabac, baisser les taxes est une fausse solution qui ne bénéficiera qu'aux commerçants du tabac et aura des conséquences désastreuses sur la santé publique. Suite à la baisse des taxes résultant des pressions de l'industrie et des détaillants dans les années 1990, le taux de tabagisme chez les jeunes a doublé au Québec³. En fait, des chercheurs de Santé Canada ont calculé que la baisse des taxes des années 1990 aurait provoqué au Canada 40 000 décès supplémentaires attribuables au tabagisme⁴. Malgré la contrebande, la grande majorité des fumeurs consomment des cigarettes légales (plus de 7 sur 10). Au lieu d'avoir seulement un pourcentage de cigarettes disponibles à bas prix, une baisse des taxes ferait en sorte que toutes les cigarettes seraient disponibles à bas prix... un GROS cadeau pour les détaillants de tabac! Notez aussi que le prix est loin d'être une cause déterminante de la contrebande : au Canada, la contrebande est plus répandue dans les provinces où les prix sont les moins élevés. C'est surtout une question de contrôle de la criminalité.

Est-ce que votre gouvernement cédera à la demande de l'industrie du tabac et des dépanneurs en procédant à une baisse des taxes sur le tabac malgré les répercussions sur la santé publique?



[Extrait pertinent]: « *D'entrée de jeu, nous vous informons que le Parti libéral du Québec n'a pas l'intention de céder à la demande de l'industrie du tabac.* »



« *Non!* »



[Extrait pertinent] « *Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, l'ADQ n'envisage pas de procéder à une baisse des taxes sur le tabac. Nous sommes d'accord pour conclure que la contrebande relève d'abord et avant tout d'une question de contrôle de la criminalité* »



« *Non, si il est élu, notre gouvernement ne cédera pas à la demande de l'industrie du tabac et des dépanneurs en procédant à une baisse des taxes sur le tabac malgré les répercussions sur la santé publique.* »



« *Non. Le principe de l'écofiscalité que nous mettons de l'avant dans notre plateforme propose d'augmenter la TVQ sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement afin de baisser la TVQ sur les services et les produits sains.* »

³ Le taux de tabagisme chez les jeunes est passé de 19 % (1991) à 38 % (1996) en cinq ans.

⁴ Villeneuve, P., et al., « The Impact of the Cigarette Price Rollback on the Future Health of Canadian Adolescents – draft » (non daté).

QUESTION 3) Cigarillos aux arômes de friandises

Les cigarillos représentent une des plus grandes menaces à la santé des jeunes au Québec. Grâce à leur emballage attrayant, leurs saveurs alléchantes et leur (fausse) image de produit « occasionnel », les cigarillos ont singulièrement fait accroître le tabagisme chez les jeunes, alors qu'il était en baisse depuis les 10 dernières années⁵. (Notez qu'il n'y a pas de marché noir de cigarillos : ils ne sont disponibles que dans les dépanneurs.) Les saveurs constituent une caractéristique déterminante pour augmenter l'attrait des produits du tabac, particulièrement auprès des jeunes qui, on le sait, aiment essayer les nouveautés⁶. Elles adoucissent certains effets désagréables de la fumée, dont l'odeur, et associent le tabac au dessert et aux fruits — minimisant ainsi la perception de la dangerosité du tabac. Ajouter des saveurs au tabac, c'est comme ajouter du sucre à la viande contaminée. Certains pays, états et provinces limitent déjà (ou tentent de limiter) l'ajout de saveurs au tabac (ex : le projet de loi américain sur le renforcement des pouvoirs du FDA et trois projets de loi privés au Canada.)



Est-ce que votre gouvernement empêchera l'industrie de rendre les produits du tabac plus agréables en interdisant l'ajout d'arômes et de saveurs ?



[L'énoncé de réponse est d'ordre très général et ne représente pas une réponse spécifique à la question]



« Peu importe le goût du produit, il demeure que ces produits de tabacs sont toujours aussi nocifs pour la santé des Québécois. Il s'agit d'une poste de solution qui mérite d'être étudiée »



[Extrait pertinent] « Un gouvernement adéquate ... évaluera la possibilité de recourir à des moyens législatifs pour limiter la consommation de cigarillos aromatisés chez les jeunes. »



[Extrait pertinent] « Nous ne nous sommes pas prononcés sur le fait d'empêcher l'industrie de rendre les produits du tabac plus agréables en interdisant l'ajout d'arômes et de saveurs. ... il nous est difficile en tant que parti politique de demander l'interdiction d'un produit somme toute légal. Si un débat public a lieu sur la question, Québec solidaire prendra position dans le sens d'une meilleure prévention des maladies liées à la consommation de tabac. »



« Nous sommes d'accord avec ces propositions, mais nous croyons qu'elles sont de ressort fédéral. »

⁵ Au Québec, la consommation des cigarillos chez les jeunes est passée de 15 % en 2002, à 18 % en 2004, puis à 22 % en 2006 selon l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac_Alcool2006.pdf

⁶ « New Flavors Qualitative Research Insights », Phillip Morris, 1992, no Bates 2048207530.

QUESTION 4) Emballages novateurs et attirants

Depuis l'interdiction en 2003 du marketing associant le tabac au sport, à l'aventure et aux arts par le biais de la commandite, l'industrie du tabac mise de plus en plus sur les produits eux-mêmes afin d'attirer de nouvelles clientèles. Ainsi, l'industrie ne cesse d'introduire des nouveaux emballages attrayants : des paquets qui ressemblent à des friandises ou à des iPods, qui s'ouvrent comme un livre, ou qui annoncent des nouvelles « technologies révolutionnaires » (ex : cigarettes « vitaminées », filtres « biologiques », etc.). L'absence de normes à l'égard de l'emballage permet à l'industrie de développer de nouveaux emballages séduisants qui, entre autres, affichent des caractéristiques fausses et farfelues pour dissimuler encore plus les dangers du tabac.



Est-ce que votre gouvernement étudiera la possibilité d'encadrer ou de standardiser les emballages des produits du tabac?



[L'énoncé de réponse est d'ordre très général et ne représente pas une réponse spécifique à la question]⁷



« Une fois porté au pouvoir, un gouvernement du Parti Québécois étudierait les possibilités d'un tel encadrement »



[Extrait pertinent] : « Notre formation politique est très sensible à cet enjeu.... Bien que de nombreuses avancées aient eu lieu au cours des dernières années concernant l'encadrement de l'emballage des produits du tabac, un gouvernement adéquiste étudiera la possibilité de faire encore mieux. Nous sommes conscients qu'il s'agit ici d'une part importante de la prévention du tabagisme. »



« Enfin, oui, notre gouvernement étudiera la possibilité d'encadrer ou de standardiser les emballages des produits du tabac, dans le souci d'une meilleure prévention des méfaits du tabac au Québec. »



« Nous sommes d'accord avec ces propositions, mais nous croyons qu'elles sont de ressort fédéral. »

⁷ Un extrait de la réponse fournie se lit comme suit : « Le gouvernement libéral a posé des gestes concrets concernant l'emballage des produits du tabac. Il a mis en place un règlement, qui s'ajoute à Loi sur le tabac, selon lequel l'exploitant d'un point de vente de tabac ne peut vendre un produit du tabac autrement que dans un emballage contenant au moins 10 portions unitaires. ». En fait, le règlement oblige 10 unités par emballage à moins que le prix total de l'achat total dépasse 5.00 \$ (ou 10.00 \$ à partir du 1er juin 2009). Cela ne force aucunement les fabricants à modifier leurs emballages : les dépanneurs n'ont qu'à s'assurer que le client achète, par exemple, suffisamment de cigarillos (emballés à l'unité!) pour atteindre le prix plancher. Nous ne considérons donc pas cette réponse pertinente à la question.



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

ANNEXE
HISTORIQUE – ACTIONS DES PARTIS POLITIQUES DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE TABAC (novembre 2008)

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- ⊗ **1985 – 1993 :** Le gouvernement Libéral **augmente progressivement et substantiellement les taxes sur le tabac.**
- ⊗ **1986 :** Le gouvernement Libéral **adopte la « Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics »** (introduit par le Ministre de l'Environnement Clifford Lincoln) qui invite les autorités concernées à réglementer l'usage du tabac dans les édifices gouvernementaux et autres édifices publics comme les hôpitaux et les écoles.
- ✕ **1989 – 1995 :** Le gouvernement Libéral **appuie la contestation de l'industrie du tabac contre la loi fédérale** sur le tabac (« *Loi réglementant les produits du tabac* ») avec motif que la santé est de juridiction provinciale exclusive.
- ✕ **1994 :** Le gouvernement Libéral **cède aux pressions de l'industrie et des détaillants et abaisse les taxes sur le tabac.**
- ⊗ **1994 :** Pour compenser la baisse des taxes, **le gouvernement Libéral livre le premier investissement majeur contre le tabac** : 5 millions \$ / années pendant 4 ans.
- ⊗ **1998 :** Tous **les députés libéraux votent en faveur du projet de loi 444** (Loi sur le tabac), introduit par le gouvernement du Parti québécois.
- ⊗ **2000 :** Le critique en matière des Services sociaux, Russell Williams (R.W), **s'oppose au report des sanctions liées à l'interdiction de fumer** dans lieux publics et les milieux de travail de la loi 444.
- ⊗ **2001 à 2002 :** Le critique R.W. **appuie l'augmentation progressive des taxes ainsi que l'augmentation des budgets** de la lutte contre le tabac.
- ⊗ **2001 :** Le critique R.W. **appuie un renforcement rigoureux des dispositions de la loi concernant la promotion du tabac.**
- ⊗ **2003 :** Le ministre des Finances Yves Séguin **maintient l'augmentation de 5 millions \$ du budget de lutte contre le tabac** annoncée par le gouvernement précédent.
- ⊗ **2003 :** Le ministre des Finances **augmente la taxe provinciale sur le tabac.**
- ⊗ **2005 :** Le gouvernement Libéral dépose **le projet de loi 112** (introduit par le Dr Philippe Couillard) **qui renforce substantiellement la Loi sur le tabac** pour interdire l'usage du tabac dans les bars et restaurants et pour interdire les étalages des produits du tabac (entrée en vigueur le 31 mai 2008). La législation est adoptée à l'unanimité.
- ⊗ **2006/7 :** Le gouvernement Libéral introduit **plusieurs mesures législatives et budgétaires pour lutter contre la contrebande**
- ⊗ **2007 :** Le gouvernement Libéral **appuie le gouvernement fédéral dans le cadre de la contestation de la loi fédérale** devant la Cour suprême du Canada par les grands cigarettiers.

- ⊗ 2008 : Le gouvernement Libéral adopte deux règlements (introduits par le Dr Philippe Couillard) pour **restreindre davantage la publicité dans les imprimés** de même que **la promotion aux points de vente**, pour **obliger des mises en garde** sur les publicités permises, et pour **instaurer un prix minimum pour l'achat total de produits autres que les cigarettes**.

PARTI QUÉBÉCOIS :

- ⊗ 1986 : L'opposition péquiste **vote en faveur de la « Loi sur la protection des non-fumeurs dans certaines lieux publics »** du gouvernement Libéral.
- × 1989 – 1995 : Le Parti Québécois **appuie la contestation de l'industrie du tabac contre la loi fédérale sur le tabac** (« *Loi sur réglementant les produits du tabac* ») avec motif que la santé est de juridiction provinciale exclusive.
- × 1991 - 1994 : Le Parti québécois **met la pression sur le gouvernement Libéral pour réduire les taxes sur le tabac** compte tenu des pressions de l'industrie et des dépanneurs.
- ⊗ 1998 : Le ministre des Finances Bernard Landry **établit un fonds de remplacement de la commandite de tabac** de 12 millions \$.
- ⊗ 1998 : Le gouvernement du Parti québécois **adopte la Loi sur le tabac** (444), introduite par le ministre de la Santé Jean Rochon, **pour interdire l'usage du tabac au travail et interdire la commandite du tabac**.
- × 2000 : Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux (Gilles Baril) **reporte les sanctions liées à l'interdiction de fumer dans les lieux publics et les milieux de travail**.
- ⊗ 2000 – 2002: Le ministre Baril **introduit des mesures d'appui à la loi** : agents de liaison, inspecteurs, date fixe de mise en vigueur des sanctions, inclusion des aides thérapeutiques dans la liste des médicaments assurés.
- ⊗ 2000 – 2003: Le Gouvernement du Parti québécois **augmente trois fois les taxes sur le tabac et hausse substantiellement le budget** de la lutte contre le tabac.
- ⊗ 2005 : La critique en matière de Santé (madame Solange Charest) **appuie vigoureusement le renforcement du projet de loi 112** (le projet de loi est subséquemment renforcé).
- ⊗ 2005 : **Tous les députés du Parti québécois votent en faveur du projet de loi 112** du gouvernement Libéral qui est adopté à l'unanimité.
- ⊗ 2008 : Le Parti québécois (avec l'ADQ) **exige une commission parlementaire** afin de trouver des pistes de solutions **pour contrer la contrebande**.

ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC :

- × 1998 : Le chef du parti, Mario Dumont, **s'est prononcé contre le projet de loi 444** en citant l'intrusion de l'État dans la vie privée des gens. Il ne s'est pas présenté au vote final sur le Projet de loi 444.
- 2005 : Le chef du parti était absent pour le vote pour le projet de loi 112.
- ⊗ 2008 : Le chef du parti, Mario Dumont, fait **plusieurs déclarations pour soulever le problème de la contrebande** de tabac. L'ADQ (avec le Parti québécois) **exige une commission parlementaire** afin de trouver des pistes de solutions.

PARTI QUÉBEC SOLIDAIRE

Aucune action documentée

PARTI VERT DU QUÉBEC

Aucune action documentée